<u>L'Environnement</u>

en Principauté de Monaco







Aujourd'hui, le Développement Durable et les thèmes qui s'y rapportent en matière environnementale, économique ou sociétale, sont, comme je l'ai demandé, au cœur de l'action de mon Gouvernement.

Bien des domaines méritent de mobiliser nos énergies, notre imagination, et de porter un regard nouveau sur les défis auxquels nous sommes confrontés. Je citerai, à titre d'exemple, l'intensification du tri sélectif, pour lequel je souhaite l'adhésion du plus grand nombre ainsi que le problème des déplacements et de la mobilité, à l'égard duquel notre Etat cité doit faire face à un flux de circulation en progression constante qui nous impose de réfléchir à des solutions innovantes.

D'autres questions comme celles de la préservation de la biodiversité, du renforcement de la démarche Haute Qualité Environnementale dans notre urbanisation ou du développement des énergies renouvelables, s'inscrivent aussi au rang des priorités. Il en va de l'intérêt commun, du respect de nos engagements internationaux en matière de développement durable et de notre volonté de promouvoir une nouvelle éthique : celle d'un droit à la protection de l'environnement.

Parallèlement à l'engagement, que je sais sans faille, de tous ceux qui ont en charge notre politique publique, il me paraît tout aussi essentiel que chacune et chacun prennent le temps d'examiner, en conscience, ses choix de vie personnels. C'est en prenant en compte cette dimension environnementale, sans crainte de remettre en cause nos modes de pensée ou nos habitudes que nous parviendrons à préserver durablement notre Planète.



S.A.S. le Prince Souverain dans la forêt de Siberut sur les îles Mentawai au large de Sumatra en Indonésie, début décembre 2006

S.A.S. le Prince Albert II : un Chef d'État engagé

Dans le discours d'Avènement de Son règne, S.A.S. le Prince Albert II manifestait Son engagement et celui de la Principauté en faveur de la protection de l'Environnement :

« Je suis, vous le savez, un ardent détenseur de l'environnement. Je m'inscris dans une tradition marquée par mes ancêtres qui l'ont illustrée de nombreuses façons... Il faut que Monaco soft un pays modèle, respectueux de la nature »,

En Avril 2006, S.A.S. le Prince a dirigé une expédition au Pôle Nord afin de sensibiliser l'opinion internationale sur les risques liés au réchauffement climatique, son impact sur les régions polaires et les conséquences pour les populations mais aussi sur la faune et la flore.

En mai 2006, S.A.S. le Prince créait une Fondation dont les actions sont plus particulièrement



engagées dans trois domaines :

l'eau, les changements climatiques et la biodiversité. Elle soutient près d'une trentaine de projets dans ces trois thématiques. Le 3 octobre demier la deuxième réunion de travail du Conseil d'Administration s'est tenue à Londres. La branche anglaise, la « Prince Albert II of Monaco Foundation » a été installée à cette occasion dans les locaux du Consulat de Monaco.

En 2007, S.A.S. le Prince a participé à plusieurs réunions majeures sur l'environnement.

A l'occasion du lancement de l'année polaire internationale, Il déclarait notamment :

« Il faut que nous fassions preuve désormals dans chacun de nos comportements, d'une éthique écologique commune atin de préserver les richesses et les ressources

naturelles de la Terre. C'est l'enjeu majeur de notre siècle. Une solidarité nouvelle



S.A.S. le Prince Souverain à la tribune des Nations Unies, septembre 2007

doit voir le jour pour faire face à cet impératif écologique, économique, sociétal. »

SAS. le Prince s'engage personnellement dans des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité.



27 juin 2006 : création de la Fondation Prince Albert II de Monaco pour la protection de l'Environnement



Le Conseil d'Acministration de la Fondation Prince Albert II de Monaco . Au premier rang, autour de S.A.S. le Prince Albert II, S.E. Rubens RICLIPERO — Brésil, M. Klaus TOPFER — Allemagne, M. Tim FLANINERY — Australie, M. Henri PROGLIO — France, Au deuxième rang : S.E. M. Bernard FAUTRIER — Monaco, M. Robert CALCAGNO - Monaco, M. Stéphane VALERI — Monaco,

Non présents sur la photo ; S.A.R. Cheikh Tamin Bin Hamad Al-Thaní – Qatar, M. John GUMMER – ande-Bretagne, M™ Wangari M.AATHAÍ – Kenya, M. Otto STEINMETZ – Allemagne, M. Bjöm STIGSON – Suède, M. Muhammad YUNUS – Bangladesh,



« Aujourd'hui, il y a urgence à relever le défi que représente la protection de notre planète. Relever ce défi est encore possible, des leviers d'action existent, nous en avons la preuve tous les jours. La mobilisation existe aussi, mais

elle n'est pas encore suffisante. C'est pourquoi, j'ai décidé de créer une Fondation dédiée à la protection de l'environnement et au développement durable : la Fondation Prince Albert II de Monaco. Je consacrerai le temps et l'énergie nécessaires à la réussite de ses actions. »

S.A.S. le Prince, le 27 juin 2006

La Fondation Prince Albert II de Monaco soutient aujourd'hui plus d'une trentaine de projets dans trois domaines : la lutte contre le changement climatique, le respect de la biodiversité et l'accès à l'eau potable.



S.A.S. le Prince Albert II de Monaco entouré de M. Albert Pintat, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, S.E.M. Komelios Korneliu, Ambassadeur de Chypre à Vienne, représentant S.E.M. le Président de la République, S.E.M. Olafur Ragnar Grimsson, Président de République d'Islande, Docteur Klaus Schutscher, Vice-Chef du Gouvernement de la Principauté du Llechtenstein, représentant S.A.S. le Frince Héritier Alois de Liechtenstein, S.A.R. Le Grand Duc Henri de Luvembourg, S.E.M. Alessandro Mancini, Capitaine-Régent - S.E. M. Alessandro Rossi,



Petits Etats et grande détermination

A l'occasion des XII^e Jeux des Petits Etats d'Europe, qui se sont déroulés à Monaco du 4 au 9 juin 2007, S.A.S. le Prince Albert II réunissait au Palais Princier les Chefs d'Etat ou de Gouvernement de ces huit pays pour évoquer les questions liées à la protection de l'environnement.

Ensemble, ils ont réaffirmé leur volonté pour des états exemplaires, créateurs de modèles et approuvé à l'unanimité une déclaration portant notamment sur le lien entre la préservation de l'environnement et le sport.

Chaque pays s'engageant à organiser, dès cette XIIº édition, des Jeux des Petits Etats « éco-efficaces ».

L'an demier le Prince a participé à une opération de reboisement dans le cadre de la mise en œuvre du premier puits carbone européen aux portes de la Principauté. Le 22 mai dans le cadre de la journée internationale de la Biodiversité le Prince a participé à la réintroduction dans le massif

du Mercantour de deux gypaètes barbus. Action financée par Sa Fondation.

Des jeux « éco-efficaces »

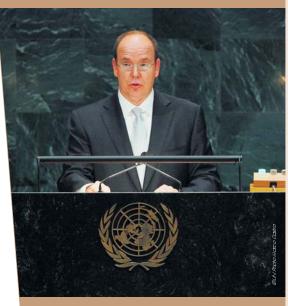
Le 4 juin demier à l'occasion des 12° Jeux des Petits Etats d'Europe, S.A.S. le Prince a réuni au Palais Princier les Chefs d'Etat et de Gouvernement



Sport et Développement Durable ; S.A.S. le Prince entouré de la délégation monégasque ayant participé aux Jeux des Petits États d'Europe, Les premiers Jeux « éco-efficaces ».

« La préservation de notre planète, c'est le défi du XXI^e siècle »

S.A.S le Prince Albert II à la tribune des Nations Unies mardi 25 septembre 2007



Le Prince Souverain soulignait notamment «aujourd'hui est venu le temps de l'action. Nous savons désormais que l'avenir de l'humanité est en jeu. Cette responsabilité est collective. Face à cette urgence, il faut alerter les consciences, mobiliser les intelligences et révolutionner nos modes de vie. C'est ainsi que nous parviendrons à concevoir une nouvelle relation avec la nature ».



S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, et M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française. Deux chefs d'État engagés en faveur du développement durable.

de ces pays autour du thème des Petits Etats et de la préservation de l'environnement. Une Déclaration commune rappelait l'engagement de ces pays dans ce domaine et approuvait à l'unanimité l'organisation de Jeux « éco-efficaces ».

Le 24 septembre 2007, le Prince Albert II est intervenu à la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire Général de l'ONU sur le financement du changement climatique. Le Prince Souverain déclarait « l'un des principaux objectifs de cette réunion de haut niveau est incontestablement que les finances publiques et le secteur financier privé ont un rôle clé à jouer dans la promotion du développement durable ». Pour le Prince Souverain « la réponse à ce défi doit combiner, d'un côté, la mise en œuvre de la réglementation et de standards internationaux, de l'autre, l'innovation qui provient avant tout du secteur des affaires en réponse à des incitations économiques ».



Monaco accueille le PNUE en février 2008



Un millier de participants en Principauté pour la 10^e Session spéciale du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur le thème : « Globalisation et environnement: la mobilisation de moyens financiers pour répondre aux défis des changements climatiques »

S.A.S le Prince à l'ONU

En septembre dernier, S.A.S. le Prince Albert II prononçait un discours à l'occasion du débat général de la 62° Assemblée Générale des Nations Unies largement dédiée aux enjeux environnementaux. Après avoir salué le choix du thème de cette assemblée générale, le Prince Souverain soulignait « qu'aujourd'hui est venu le temps de l'action. Nous savons désormais que l'avenir de l'humanité est en jeu. Cette responsabilité est collective. Face à cette urgence, il faut alerter les consciences, mobiliser les intelligences et révolutionner nos modes de vie. C'est ainsi que nous parviendrons à concevoir une nouvelle relation avec la nature ». Le Prince précisait également « // faut auss/ s'engager à promouvoir une nouvelle éthique : celle d'un droit à la protection de l'environnement. Mais cette éthique ne peut se concevoir qu'en s'appuyant sur l'engagement sincère de chaque individu. Je crois, comme le Président Clinton, que c'est bien de générosité qu'il s'agit ».

Le Prince Souverain rappelait que « relever ce déti, c'est élaborer ensemble des réponses aux problèmes posés. Les annonces unilatérales ne régleront aucunement ce problème »... « l'action en faveur du développement durable et la lutte contre la pauvreté vont de pair dans la mesure où nous sommes appelés à inventer un autre type de croissance, plus respectueux des ressources de notre planète qui, pour être abondantes, ne sont pas inépuisables ».

En conclusion, le Prince Souverain réaffirmait le soutien de Monaco à « un processus d'élargissement du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. », considérant que « les chances de maintien de la paix et de la sécurité internationales seront d'autant plus grandes que la représentation internationale y sera la plus équitable possible ».

En fin de journée, le Prince Albert II assistait à la réception offerte par le Président des Etats-Unis, M. Georges Bush et son épouse avant de participer



Conférence de presse du Gouvernement Princier, octobre 2007.

au dîner offert par M. Ban Ki-Moon, Secrétaire Général de l'O.N.U.

Intégralité du discours en français et en anglais sur le site du Palais Princier :

www.palais.mc

Dixième session spéciale du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Monaco en février 2008

A l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain, la 10° Session spéciale du Conseil d'Administration du PNUE - Forum Ministériel Mondial pour l'Environnement - se déroulera à Monaco du 20 au 22 février 2008.

Elle sera précédée le 19 février de la 9° Session du Forum global de la société civile. Plus de mille participants sont attendus en Principauté, représentant 120 à 130 délégations, dont une centaine de rang ministériel. « Globalisation et environnement » sera à l'ordre du jour de ces travaux avec, d'une part, la mobilisation de

moyens financiers pour répondre aux défis des changements climatiques et d'autre part, les récents développements relatifs à la place de la gouvernance environnementale dans la réforme du système des Nations Unies.

Ces réunions seront entourées d'autres manifestations / expositions, qui comprendront le lancement de la quatrième évaluation sur l'environnement mondial "GEO4".

La Principauté, membre du Conseil d'Administration du PNUE, possède un long passé d'activités liées aux diverses composantes de l'Organisation. Elle s'est exprimée notamment au travers de Conventions comme celle de Barcelone pour la protection de la Méditerranée, la Convention Cadre pour les Changements Climatiques, etc., dont les recommandations servent de fil conducteur pour la mise en place des actions de coopération directe du Gouvernement Princier avec les pays en développement. Les engagements de la Principauté dans ce cadre s'expriment également par l'accueil du secrétariat de l'Accord du PNUE consacré aux cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire (ACCOBAMS), l'accueil de réunions techniques et le soutien financier des activités de Conventions comme celle sur les espèces migratrices

Entretien avec M. Robert Calcagno, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.



S.A.S. le Prince Souverain et M. Robert Calcagno

M. Robert Calcagno, quels sont les grands objectifs de la politique environnementale de la Principauté de Monaco?

Un seul! Mais il est d'importance!

S.A.S le Prince Albert II demande
à Son gouvernement que la Principauté
devienne irréprochable vis à vis de
l'environnement pour toutes ses actions
et que par là même elle soit créatrice
de modèle et d'exemple que les autres,
plus grands pays, pourraient utiliser.

Nous sommes donc actifs dans toutes les dimensions : énergie, biodiversité, eau, déplacements, urbanisme, pédagogie et sensibilisation, changement de comportement...

Ce document est là pour donner concrètement les actions associées.

Un lecteur pressé pourra le feuilleter en s'arrêtant sur la vingtaine d'encadrés qui apportent des éclairages rapides sur les actions remarquables.

L'environnement s'inscrit désormais en lettre majuscule dans cette composante ministérielle ?

A Monaco et depuis plusieurs années, il existe un Département qui intègre l'Environnement dans ses missions. Ce Département ayant un portefeuille élargi à l'Equipement et à l'Urbanisme donne au Conseiller de Gouvernement les moyens de conduire une politique active.

Aujourd'hui, la transversalité des questions environnementales est de plus en plus fondamentale et ce « ministère de l'environnement » a les capacités financières et les moyens opérationnels de conduire cette politique ambitieuse.

La défense et la gestion de notre environnement sont synonymes également de qualité de vie, l'un des symboles attachés à l'image internationale de la Principauté de Monaco, et l'une des priorités du Gouvernement Princier dirigé par S.E. M. le Ministre d'Etat.

En 2007, vous avez proposé à S.A.S. le Prince Souverain de créer la Direction de l'Environnement ?

L'Environnement est maintenant présent dans toutes nos actions. Monaco est aujourd'hui en route vers l'exemplarité. Ce challenge nous devons le relever dans nos actions quotidiennes.

La Direction de l'Environnement, créée depuis le 11 janvier 2008, est l'un des outils qui doit nous permettre d'y parvenir.

Son action sera transversale à l'ensemble des services de l'administration, à la fois en coordination et en soutien.

Quelles sont ses missions?

Cette Direction est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable et de l'environnement. Elle participe à la définition de cette politique publique, notamment en proposant des objectifs

concrets à atteindre à court et moyen termes et en élaborant les programmes d'actions correspondants. Elle anime le dialogue entre les Institutions, les Services de l'Administration et les associations de la Principauté sensibles aux questions environnementales, afin de créer des synergies sur les projets portés par tous ces acteurs. Bien sûr elle a en charge la surveillance de la biodiversité et la qualité des milieux. Son action est aussi centrale dans l'information et la sensibilisation du public.

Avez- vous des exemples concrets de ses premières actions ?

Une première mission porte sur la mise en place d'un code de l'environnement des plus exigeants qui se situe sur tous les domaines aux meilleurs standards internationaux.

Cette partie législative, une fois votée, sera rapidement complétée par une partie réglementaire qui précisera concrètement les objectifs et les moyens pour protéger, gérer et valoriser l'environnement de la Principauté :

La Direction de l'Environnement, créée par Ordonnance Souveraine le 11 janvier 2008, dirigée par M. Cyril Gomez





biodiversité, éco-systèmes, qualité des milieux (air et eau), mais aussi patrimoine architectural et archéologique.

Autre exemple : en matière de lutte contre le changement climatique, il sera nécessaire de mettre en place un ensemble d'actions traduisant l'objectif d'exemplarité de la Principauté dans ce domaine.

Dans cette optique, la seconde mission de la Direction de l'Environnement consistera à élaborer un Plan Energie-Climat. Des projets pilotes mis en œuvre ces dernières années préfigurent ce qu'il pourrait être. Je pense notamment à l'audit énergétique du complexe scolaire de l'Annonciade, qui a déjà permis de diminuer de façon significative les consommations de ce bâtiment.

Quel avenir pour l'environnement en Principauté?

SAS le Prince Souverain a ravivé la conscience de chacune et de chacun en Principauté sur les enjeux planétaires autour des grandes questions environnementales, comme celles du réchauffement climatique, de la biodiversité. Notre action doit aujourd'hui répondre à cette volonté.

Elle se situe à deux niveaux : par une prise de conscience individuelle et par la mise en œuvre d'une action publique déterminée.

Comment se traduit dans les faits cette volonté politique ?

A mon sens, il s'agit aujourd'hui d'organiser un vrai changement de société en nous rappelant cette phrase du Mahatma Gandhi : « // y a suffisamment de ressources sur cette planète pour répondre aux besoins de tous, mais il n'y en a pas assez s'il s'agit de satisfaire les désirs de possession de chacun »,



Je crois qu'il est d'abord indispensable que chacun s'interroge dans ses actes quotidiens :
Dois-je prendre la voiture pour faire une course ou est-il préférable de prendre le bus ou d'y aller à pied ? Ai-je besoin d'imprimer ce document ou une lecture écran ne suffit-elle pas ? Pourquoi ne pas utiliser les conteneurs mis à ma disposition au coin de la rue plutôt que continuer à jeter sans trier le papier, le verre ou les emballages ? Autant de questions, et bien d'autres, qui doivent contribuer à nous faire changer d'habitudes et nous permettre de devenir écologiquement responsables.

En conclusion quel message souhaiteriez-vous que l'on retienne ?

Comme le soulignait S.A.S le Prince Souverain à la tribune des Nations-Unies en septembre dernier « la préservation de notre planète c'est le défi du XXI^e siècle ». Le constat est là, alors il est temps aujourd'hui que chacune et chacun retroussent les manches et agissent au quotidien en faveur de notre environnement.

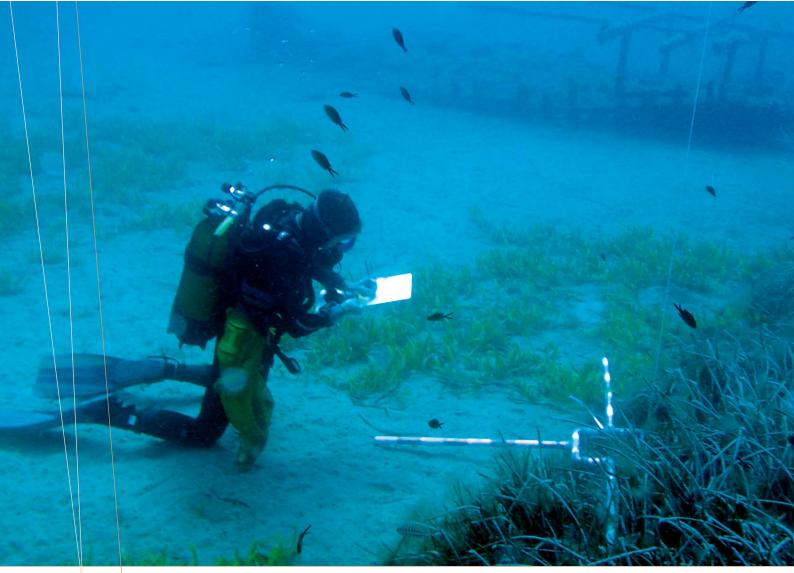
« Il y a suffisamment de ressources sur cette planète pour répondre aux besoins de tous, mais il n'y en a pas assez s'il s'agit de satisfaire les désirs de possession de chacun »

(Mahatma Gandhi)



Un Etat en route vers l'exemplarité

La Principauté a pour objectif de devenir irréprochable dans la préservation de l'environnement. Dans cet esprit, les Services de l'Etat et les différentes composantes de la société civile se mobilisent chaque jour d'avantage sur toutes les thématiques du Développement Durable.



Ballsage de la limite inférieure de l'herbier de Fosidonies au Larvotto en 2004.

La préservation de la biodiversité : une priorité

La baie de Monaco comprend deux zones protégées : la réserve du Larvotto, créée en 1976, d'une superficie de 30 hectares dont la moitié est constituée d'un herbier de Posidonies ; l'aire marine du tombant des Spélugues, d'environ 1,9 hectare, créée en 1986, qui accueille entre autres : corail rouge, gorgone, oursin diadème.

La surveillance régulière de ces écosystèmes a pour objectifs de recenser les espèces végétales et animales qui peuplent nos fonds et d'évaluer leur état de santé et d'identifier leurs habitats.

Pour améliorer la connaissance de son patrimoine biologique marin, la Principauté de Monaco a mis en place une stratégie de surveillance écologique de la qualité du milieu littoral, basée sur un panel d'indicateurs écologiques reconnus.

Algues, gorgones, éponges...

Des missions en mer avec des plongées de terrain sont régulièrement effectuées sur tout le littoral. Ces programmes scientifiques ont pour objectifs de dresser des inventaires de la biodiversité marine Monégasque (algues, poissons, éponges, gorgones, oursins...).

Cette stratégie de surveillance porte également sur les communautés de substrats durs (spongiaires, gorgonaires, bryozoaires) qui sont des éléments-clés pour la biodiversité méditerranéenne.

Des séries d'indicateurs biologiques permettent ainsi de suivre la qualité du milieu marin, les pressions qui s'exercent et les changements globaux observés à l'échelle de la Méditerranée, comme les variations climatiques.

84 espèces d'intérêt patrimonial

La Direction de l'Environnement assure la cartographie de la Réserve du Larvotto et de ses biocénoses. L'herbier de Posidonies représente un écosystème majeur des fonds littoraux Monégasques. L'étude et le suivi régulier de sa limite inférieure grâce à un balisage permanent précis (pose de 48 balises) permet d'apprécier la dynamique



M^{ee} Valerie Davenet, biologiste à la Direction de l'environnement, contrôle la qualité des eaux monégasques.

de son évolution depuis 30 ans, traduisant une bonne qualité globale du milieu marin de la Principauté.

Un état des lieux récent de la baie de Monaco montre que sur les 84 espèces



Biodiversité : les mérous bruns à l'abri dans les eaux monégasques



Le mérou brun, espèce protégée mais toujours en danger.

Un recensement de la population de mérous effectué par la Direction de l'Environnement a comptabilisé 83 spécimens contre 12 seulement en 1997 : résultat d'une politique active en faveur de la préservation de la biodiversité.



20% d'espaces verts publics et privés

Les espaces verts publics et privés couvrent 420 000 m² du territoire représentant 13,5 m² par habitant : le fruit d'une volonté politique déterminée depuis plusieurs décennies. En 1960 les surfaces entretenues par l'Etat couvraient 50 000 m², aujourd'hui elles représentent 270 000 m².



« La Principauté est le seul pays dont les frontières sont des fleurs » (Colette)

d'Invertébrés et de poissons reconnues comme « espèces d'intérêt patrimonial » par la France (arrêté du 26/11/1992) et la Convention de Berne (ratifiée par Monaco), 29 espèces ont été recensées, à ce jour, sur le littoral de Monaco de seulement 3,4 km de long. Ceci prouve la richesse des différents fonds de ce plateau continental.

Fin 2006, un inventaire du peuplement de mérous bruns a comptabilisé 83 spécimens, alors qu'ils n'étaient qu'une douzaine en 1997. Cette espèce, à très haute valeur patrimoniale, est la plus répandue des huit espèces de mérous que compte la Méditerranée, même si

elle reste en danger sur le plan des effectifs de population, car particulièrement vulnérable à certaines formes de pêche. Sa chasse sous-marine est interdite en Principauté depuis janvier 1993.

Par ailleurs il est utile de souligner que la contre-jetée et la digue, réalisées en 2002 pour protéger le Port Hercule, constituent aujourd'hui un habitat privilégié pour nombre d'espèces marines. Des études de dynamique de colonisation de ces nouveaux ouvrages montrent qu'ils peuvent offrir des niches écologiques intéressantes.

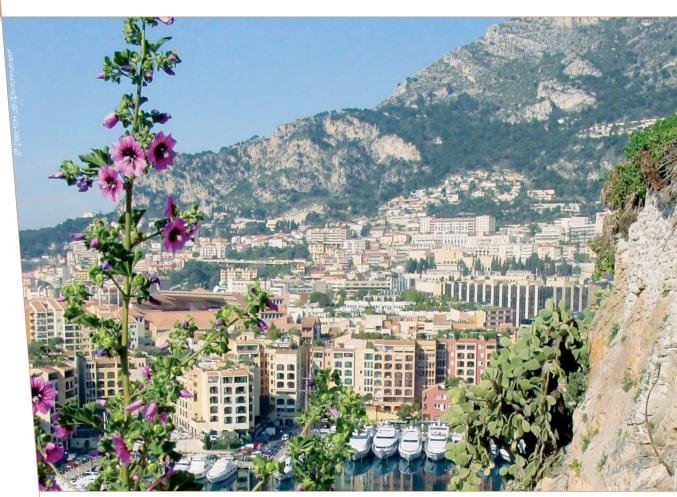


Une biodiversité végétale terrestre insoupçonnée

A l'heure où la dégradation et la perte de biodiversité deviennent des préoccupations majeures à l'échelon mondial mais aussi national, la Direction de l'Environnement a fait appel à des chercheurs des Universités de Marseille et de Nice pour réaliser en 2006 un inventaire complet de la flore indigène terrestre (phanérogames et ptéridophytes) de la Principauté de Monaco. Au carrefour des influences méditerranéennes et alpines, soumise aux embruns marins, la Principauté de Monaco s'avère dotée d'une biodiversité végétale dont la richesse est révélée par cet inventaire qui a permis l'identification



La campanule à racine épaisse, campanula macrorhiza.



Au premier plan, la lavatère arborescente, Lavatera Arborea.



La Principauté de Monaco entre mer et montagne. Un objectif ; préserver la biodiversité.

de quelques 350 taxons (espèces et sous-espèces) répartis en 79 familles végétales dont 18 à forte valeur patrimoniale.

Parmi celles-ci 10 bénéficient d'un statut de protection au moins au niveau régional, en France et en Italie.

La nivéole de Nice

La flore endémique « senso latu » des Alpes Maritimes et Ligures présente dans le pays comprend 6 taxons dont la nivéole de Nice, Acls nicaeensis, une espèce endémique très rare et menacée. Parmi les habitats d'espèces rares rencontrés, cinq bénéficient d'un statut de protection au niveau européen dont un est considéré d'intérêt communautaire prioritaire.



Le Rocher : un patrimoine floral unique

La biodiversité végétale terrestre monégasque est ainsi particulièrement riche tant sur le plan de la richesse spécifique que du nombre d'espèces et d'habitats à forte valeur patrimoniale.

La Principauté de Monaco et tout particulièrement ses falaises constituent donc un élément original et remarquable du patrimoine floristique de l'étage méditerranéen chaud.

Parmi les secteurs les plus remarquables en nombre d'espèces (richesse spécifique) et en espèces patrimoniales sont recensées les falaises de l'Hôpital et du Jardin Exotique, les falaises du Rocher, du port de Fontvieille au chemin des Pêcheurs et surtout le glacis du Palais Princier.

Avec plus de deux-tiers des espèces que possède la flore monégasque et près des trois-quarts des plantes à forte valeur patrimoniale, le Rocher est le secteur de plus forte biodiversité. Cet inventaire s'inscrit dans le respect des obligations de la Principauté découlant des Conventions Internationales auxquelles elle est Partie ; la Convention



sur la Diversité Biologique, la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, la Convention Alpine et ses Protocoles. Il est le point de départ pour la mise en œuvre d'un programme de gestion et de mise en valeur du patrimoine biologique terrestre de la Principauté qui sera développé sur plusieurs années.



420 000 mètres carrés d'espaces verts

Les espaces verts publics de la Principauté, d'une superficie d'environ 270 000 m² se concrétisent majoritairement sous la forme de jardins d'agrément le plus souvent dédiés à un thème (roseraie, oliveraie, jardin japonais, jardin exotique, parcours de santé, jardin d'enfant, etc.) et de 800 arbres d'alignement.

La surface des espaces verts de la Principauté (publics et privés) s'élève à plus de 420 000 m² correspondant à plus de 20 % de la surface

totale de notre territoire et environ 13,5 m² par habitant.

Une pépinière de 17 000 m² sise à Saint-Laurent d'Eze, dotée de 9 serres, assure la production de 250 000 plantes (annuelles, vivaces et arbustives).

Dans le cadre de la lutte des parasites des végétaux, la limitation de l'utilisation de produits chimiques a conduit au recours d'auxiliaires naturels comme les coccinelles dans certains jardins d'agrément et sur plusieurs arbres d'alignement.



S.A.S. le Prince participant à l'opération de reboisement dans le cadre du premier puits carbone européen aux portes de la Principauté.



Les jardiniers du Service de l'Aménagement Urbain (SDAU) gèrent les 270 000 m² d'espaces verts publics de la Principauté.



La Principauté de Monaco participe aux opérations de reboisement des communes limitrophes du bassin versant, surtout depuis les incendies qui ont ravagé l'arrière pays en 1986. Les moyens mis en oeuvre sont tant financiers qu'humains.

Le Gouvernement Princier a financé
la replantation de plus de 36 000 arbres
sur environ 48 hectares, notamment
sur les communes de La Turbie,
Roquebrune-Cap-Martin et Cap d'Ail.
Ce reboisement s'est effectué en
partenariat avec l'Association
Monégasque pour la Protection
de la Nature (A.M.P.N.)

Chaque année, un crédit de plus de 200 000 € est consacré au reboisement des abords de Monaco, à l'entretien des plantations et à leur protection contre les incendies. Par ailleurs, la Principauté participe également à l'aménagement d'un Arboretum de montagne situé sur la commune de Roure et baptisé Marcel Kroenlein.

Cet arboretum, le premier des Alpes-Maritimes, qui s'étend sur un territoire de 6 hectares, à 1 100 m d'altitude, réunit différentes essences des Alpes du Sud et d'autres régions de montagne.

Une de ses particularités est sa collection d'érables et de rosa, ancêtre des roses cultivées, provenant du monde entier.

Depuis 1989, la Principauté fournit à l'arboretum une assistance matérielle et technique, qui fut complétée depuis 1996 par une aide financière d'environ 15 000 € par an ■





Monaco : une « ville Etat » pour un développement durable

Mobilité et déplacements

* La circulation est un problème essentiel et alifficile sur lequel le Gouvernement travaille » assurait M. Robert Calcagno, Conseiller de gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme en septembre demier à l'occasion d'une conférence de presse sur cette thématique. La politique publique dans ce domaine a pour objectifs de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile (trafic, qualité de l'air, nuisances sonores, etc.)

mais également de proposer des modes de déplacement alternatifs. Les actions entreprises relèvent de deux domaines : la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures urbaines ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.).

Le schéma directeur des infrastructures urbaines se caractérise par la réalisation d'une dorsale Est / Ouest qui emprunte l'ancien tracé de la voie SNCF; la mise en place de parkings relais aux entrées de la Principauté à l'Est (800 places) et à l'Ouest (1000 places) accompagnée d'une politique tarifaire incitative; la recherche d'une



solution d'aménagement routier pour faciliter le déplacement vers l'Est. Le Plan des Déplacements Urbains s'articule autour du développement des transports en commun ; la promotion des véhicules propres ou peu polluants ; le développement des modes de déplacement doux.

Bus: 20% d'usagers supplémentaires

Une politique qui encourage le développement des transports en commun. Depuis début 2007, le ticket de bus en Principauté est à 1 euro, un tarif attractif qui a entraîné une augmentation de la fréquentation de plus de 20%.

Une initiative qui a trouvé un prolongement

favorable dans le département voisin des Alpes-Maritimes. Les tarifs d'abonnement sont aussi particulièrement attractifs, comme la carte annuelle à 75 euros pour les scolaires et moins de 26 ans.

Le Gouvernement favorise également la promotion des véhicules propres ou peu polluants en subventionnant l'achat d'un véhicule électrique (30%) ou hybride (forfait de 3000 euros). Les véhicules électriques bénéficient gratuitement de l'accès aux prises de rechargement dans les parkings publics. Enfin, l'Etat et la Commune montrent l'exemple car la quasi totalité des véhicules achetés par ces administrations sont soit électriques, soit hybrides.

A Monaco le ticket de bus c'est 1 Euro!

Depuis janvier 2007 le prix du ticket de bus est à 1 Euro. Cette décision du Gouvernement princier visant à promouvoir les transports publics a contribué à une progression de 20 % du nombre d'usagers.

Une initiative reprise en 2008 par tous les réseaux de bus des Alpes-Maritimes.







📜 Une navette écolo pour le port Hercule



Une traversée silencieuse, agréable et rapide du port de Monaco : le bateau électrique, mis en service du 6 août au 1er décembre 2007, a séduit plus de 26 000 usagers.

Monacovoiturage

Un an après le lancement de « Monacovoiturage », l'opération destinée à inciter les 40 000 travailleurs « pendulaires » à se grouper pour se rendre chaque jour en Principauté, les chiffres sont encourageants avec 600 inscrits sur le site mettant en relation les candidats au « covoiturage » ou encore 484 abonnements à tarifs préférentiels, dans les parkings publics, au titre du covoiturage. La 500° personne utilisatrice du site a été récompensée par un abonnement gratuit aux parkings

de la Principauté et un abonnement Escota gratuit pendant un an sur le trajet Nice-Monaco.

L'on note aussi un accroissement des déplacements par le mode ferroviaire notamment pour les travailleurs qui viennent chaque jour en Principauté des régions voisines, française et italienne. L'achat récent par l'Etat monégasque de cinq rames de TER (50 millions d'euros), permettra à l'horizon 2009 d'augmenter la fréquence journalière de 75 à près de 100 trains, avec quatre trains par heure en période de pointe.

Le « bateau-bus »

« Pour traverser le port de Monaco rien de mieux que le "bateau-bus" électríque » confiait ce touriste ravi d'utiliser ce nouveau moyen de transport original mis en service début août 2007 pour une période de quatre mois. Une navette silencieuse qui transporte jusqu'à 50 passagers. Une opération qui a connu un beau succès, avec plus de 26 000 personnes transportées. L'exploitation du bateaubus a été confiée à un homme de la mer, l'armateur Pierre Brezzo, directeur de la société



M. Robert Calcagno, Conseller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme et S.E. M. Bemard Fautrier, Ministre Plénipotentiaire. Chargé de Missions auprès du Ministre d'Etat, M. Claude Boffa, Directeur du Service des Parkings Publics, aux côtés de Marie-Hélène Frutoso, 500° personne utilisant le site de Monacovolturage

Monaco Riviera Navigation, à l'origine du concept de navette électrique. La navette maritime étant intégrée au réseau de bus de Monaco, la traversée au prix d'un euro pouvait se prolonger en empruntant les bus du réseau de la CAM.

Non polluant et destiné à faciliter les déplacements en Principauté tout en diminuant l'utilisation de la voiture ou des cars, le bateau-bus s'inscrit parfaitement dans la ligne de « modes de transports doux et apaisés », initiée par le Gouvernement monégasque depuis plus d'un an.

50 vélos à assistance électrique

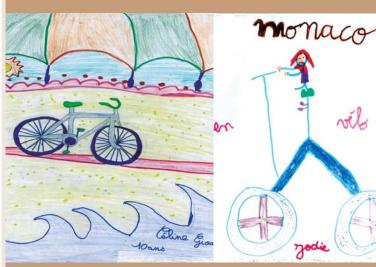
Le développement des modes de déplacement doux est aussi favorisé par la mise en œuvre de liaisons mécanisées qui facilitent la vie des piétons et encouragent la marche à pied dans une ville comme Monaco qui connaît des dénivelés parfois importants entre quartiers.

Quant au vélo il n'est pas oublié



Le vélo à Monaco : ça roule !

- Plus de 50 vélos à assistance électrique gratuits dans les parkings publics.
- Des dimanches « tous à vélo » piste verte et une piste cyclable permanente entre le Port et le Larvotto.



Dessins réalisés par des élèves des classes Primatins de la Principauté



« Monacovoiturage : une approche nouvelle, moderne, moins individuelle et un petit effort pour notre planète !»

Une covoiturée convaincue



Monacovoiturage c'est aujourd'hui plus de 600 abonnés et presque autant d'abonnements à tarifs préférentiels. Le covoiturage à Monaco ça marche!



puisqu'il fait l'objet, plusieurs fois dans l'année, de la mise en oeuvre, le dimanche, d'un circuit réservé, prolongé aujourd'hui d'une piste cyclable permanente. Sans oublier la mise à disposition gratuite dans les parkings publics, pour les abonnés mais aussi les résidents de la Principauté, d'une cinquantaine de vélos à assistance électrique.

Parmi les projets liés aux déplacements et à la mobilité en Principauté, le percement d'un tunnel descendant qui reliera l'entrée Ouest de la Principauté via le Jardin Exotique au nouvel accès Ouest de Fontvieille; le projet, à l'étude, du funiculaire entre La Turbie et Monaco; la réalisation, également à l'étude, d'un transport en site propre.

La gestion des déchets

La politique de gestion durable des déchets en Principauté a pour objectifs de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur valorisation, leur traitement et leur élimination notamment par l'intermédiaire de l'usine d'incinération.

La Principauté est autonome pour la collecte quotidienne et le traitement de ses déchets incinérables à l'exception de ceux qui présenteraient des risques pour la sécurité ou l'environnement s'ils étaient incinérés. Les gros déchets (encombrants), les résidus de l'incinération et les déchets toxiques et ultimes sont évacués et traités hors de la Principauté. Depuis 1986, une collecte pneumatique entièrement automatisée a été mise en service dans le quartier de Fontvieille : elle couvre 22 ha avec un réseau de 6 km de long.

Le tri sélectif : pour l'avenir de la planète

En 2008, la Principauté compte une cinquantaine de points de collecte dédiés à la récupération du verre, du papier et des emballages ménagers, soit une densité d'un point d'apport pour environ 700 habitants, ainsi que 5 bomes à huile et un service de collecte des déchets toxiques des ménages. La collecte sélective s'adresse aussi, pour le verre et le papier, aux entreprises et à l'Administration. Des points de collecte des piles usées sont implantés chez les commerçants et dans les établissements publics, auxquels s'ajoutent 100 points de collecte de cartouches d'imprimantes également dans les services publics et les entreprises.

Une usine productrice d'énergie

Depuis 1898, date de réalisation de la première unité d'incinération des déchets ménagers, la Principauté a toujours mis en œuvre une politique responsable de traitement de ses déchets.

L'actuelle usine a été mise en service



M. Robert Calcagno présente à S.A.S le Prince Souverain et à S.E.M. le Ministre d'Etat le détail des nouvelles installations de traitement des fumées de l'usine d'incinération, juillet 2007.

en 1980, sa capacité nominale d'incinération est de 75 000 à 80 000 tonnes par an de déchets ménagers ainsi que de déchets industriels et commerciaux banals. Elle reçoit également, par injection dans ses fours, les boues produites par l'épuration des eaux usées.

L'incinération permet une réduction de 70 % du poids des déchets. Sur 1000 kg de déchets entrant dans l'usine, il ressort 250 kg de matières valorisables (30 kg de ferraille et 220 kg de mâchefers) et 20 kg de déchets ultimes.



S.A.S. le Prince Souverain visite en juillet 2007 les nouvelles installations de traitement des fumées de l'usine d'incinération de Fontvieille.

Ces fours sont dotés de chaudières qui produisent de la vapeur qui alimente une turbine entraînant un alternateur. L'électricité produite vendue à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG) correspond à l'équivalent de la totalité de l'éclairage public.

En outre, une fois turbinée la vapeur à basse pression alimente des échangeurs et des groupes à absorption de production de froid. La chaleur et le froid ainsi produits alimentent le réseau de chauffage urbain et de climatisation des immeubles publics et privés de Fontvieille, bientôt élargi aux immeubles domaniaux en construction sur les terrains proches.



Raphaël Simonet, biologiste à la Direction de l'Environnement, effectuant des analyses physico-chimiques.

Un air filtré et contrôlé

L'incinération des déchets génère des poussières et des gaz. Dès sa mise en service, l'usine a été dotée d'un puissant electrofiltre pour l'élimination des poussières dans les fumées.

Afin d'améliorer le traitement des fumées, des travaux de l'ordre de 20 millions d'euros ont été réalisés en 2007 sur le système four-chaudière, l'amélioration de l'épuration, le doublement de la tour de lavage et la mise en place d'un filtre catalytique.

Les fumées rejetées par l'usine sont contrôlées en permanence et des campagnes de mesures de retombées sont effectuées régulièrement.

Les derniers résultats montrent des valeurs inférieures à 1 picogramme* par mètre carré et par jour pour les concentrations de dioxines et furannes dans les retombées, à peine supérieures à la limite de détection de ces substances, ce qui confirme l'efficacité des nouveaux épurateurs.

Des milieux sous haute surveillance

En matière de protection du milieu marin, la politique du Gouvernement Princier vise à assurer un usage optimal des eaux littorales en préservant la qualité des eaux de baignade et des eaux côtières, en assurant la conservation de la biodiversité marine et en surveillant les risques de pollution d'origine tant tellurique que hauturière.

Deux laboratoires (chimie et biologie) de la Direction de l'Environnement sont équipés pour contrôler et analyser le milieu marin de la zone littorale et côtière (analyses physico-chimiques, biologiques, qualité des eaux de baignade...).

A cette fin, des prélèvements d'eau de mer sont effectués sur un réseau de six points fixes pour suivre à court et à moyen terme les éventuelles pollutions du milieu marin et recueillir des données précises sur des séries à long terme. Ces analyses portent sur la transparence, la température, la salinité, la teneur en oxygène dissous, la concentration en sels nutritifs azotés (nitrates, nitrites et ammonium).

^{*} Picogrammes (10 ¹² grammes) (millionième de millionième de grammes) d'équivalents I-TEQ / m² / jour (International Equivalent Quantity) selon le standard de l'Organisation Mondiale de la Santé.)



Un objectif :100 trains par jour. Cinq nouvelles rames de TER pour 50 millions d'Euros.



Une eau de baignade contrôlée

Un contrôle de la qualité des eaux de baignade s'effectue par des prélèvements hebdomadaires durant la saison balnéaire (mai à septembre) et mensuelle, hors cette période. Les sites couverts sont : Larvotto (deux anses), Sea Club, plage du Portier, solarium de la digue et plage des pêcheurs. Les contrôles portent sur les paramètres bactériologiques et les paramètres physico-chimiques des eaux. Les résultats obtenus sur les cinq dernières années montrent des eaux de baignade d'excellente qualité.

S.A.S. le Prince Albert II et M. Christian Estrosi, Ministre délègué à l'Aménagement du Territoire et Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes président la cérémonie de signature de la Convention par S.E. M. Jean-Paul Proust, Ministre d'Etat, M™ Anne-Marie Idrac, Présidente de la SNCF, et M. Gérard Piel, Vice-Président du Conseil Régiona. Provence-Alpes-Côte d'Azur, en décembre 2006

A l'horizon 2009 la Principauté sera desservie par une centaine de trains par jour et un toutes les quinze minutes le matin et le soir.



Le chantier T33 a reçu en janvier 2007 le "Label bleu" pour ses efforts en matière de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

Un filet anti-méduses

Pour la première fois en 2007 et à titre expérimental un dispositif de protection contre les méduses a été mis en œuvre, à la demande du Gouvernement, par la société Medusa Protect au centre balnéaire du Larvotto.

Ce filet déployé alternativement sur chaque anse s'est avéré particulièrement efficace puisque la Division de la Police Maritime Aéroportuaire a relevé un nombre d'interventions pour des piqûres en forte diminution par rapport à 2006 (646 en 2007 contre 1 975 en 2006), principalement dans l'anse non protégée.

Le traitement des eaux usées

La totalité des eaux usées de la Principauté, ainsi qu'une partie de celles des communes de Beausoleil, Cap d'Ail et La Turbie, sont recueillies dans le réseau d'assainissement collectif et conduite vers les unités de traitement qui assurent leur épuration. La chaîne technologique de traitement des eaux usées à Monaco a la particularité d'être composée de deux unités :

- La première unité est l'Usine de Prétraitement des Eaux Résiduaires (UPTER), localisée sous le Rocher de Monaco, exploitée par le Service de l'Aménagement Urbain. Elle assure le dégrillage grossier, le dégrillage fin, le dessablage et le déshuilage.
- L'Usine de Traitement des Eaux Résiduaires (UTER), concession de l'Etat, constitue le deuxième maillon de la chaîne. Localisée dans le sous-sol de l'immeuble « Le Triton » à Fontvieille, elle est située à 1 km environ de l'UPTER et assure la décantation lamellaire et le traitement biologique sur filtres biologiques aérés. Les eaux ainsi épurées sont ensuite rejetées en mer par un émissaire dont l'exutoire se situe à 800 mètres de la côte et à 100 mètres de profondeur.

Un air sous contrôle

La surveillance de la qualité de l'air est assurée en Principauté depuis 1991 par un réseau automatisé de 6 stations : 4 stations dites « de proximité », situées en bordure des grands axes de circulation et 2 stations dites « de fond », plus éloignées de ces axes qui mesurent la pollution plus globale qui résulte de l'ensemble des sources.

Cette qualité de l'air doit être préservée face aux trois sources qui en Principauté sont susceptibles de l'altérer : la circulation automobile ; le chauffage des immeubles ; les rejets de l'usine d'incinération. Trois sources génératrices de gaz et de substances polluantes qui dégradent la qualité de l'air mais également de gaz générateurs de l'effet de serre qui est à l'origine des changements climatiques.

Les normes qualitatives sont fixées selon les objectifs des directives européennes pour 2005 et 2010. Aucun dépassement de ces objectifs n'a été constaté pour la quasi-totalité des polluants primaires : le dioxyde de soufre (SO₂) ; le monoxyde de carbone (CO) ; les poussières (PES) ; le plomb (Pb) et le benzène (C₆H₆).

Les valeurs limites ont été dépassées pour le polluant primaire dioxyde d'azote (NO₂) sur certaines stations de proximité et pour le polluant de fond ozone (O₃) sur les stations de fond.

La mise en œuvre de la dorsale Est-Ouest qui facilitera la circulation inter-quartiers, avec pour conséquence l'amélioration de la qualité de l'air, devrait ainsi permettre de se rapprocher sinon atteindre l'objectif de qualité 2010.



Un funiculaire anti-embouteillages



Tous les jours, 44 000 salariés en provenance de France et d'Italie viennent travailler à Monaco. Pour mieux gérer ces déplacements, la Principauté étudie avec les acteurs locaux français une solution combinant une nouvelle zone d'activités et de services, un grand parking relais et une liaison par funiculaire avec la Principauté.



« Tous les bâtiments publics seront désormais à Haute Qualité Environnementale »

Le Gouvernement Princier, mai 2007.



le nouveau Yacht Club de Monaco sera construit dans

Le nouveau Yacht Club de Monaco sera construit dans une démarche Haute Qualité Environnementale.

La démarche Haute Qualité Environnementale prend en compte des cibles réparties en familles : site et construction, gestion, confort et santé, pour des bâtiments « éco-responsables » toute leur vie.

De l'eau de la montagne au robinet

En Principauté le sous-sol n'est pas exploité: toutefois l'existence de couches étanches, près du niveau de la mer, génère des résurgences d'eau douce et de sources. Celles-ci ont permis à Monaco de devenir un site privilégié ayant favorisé la sédentarisation de la population et une escale reconnue pour les navires

qui pouvaient ainsi s'approvisionner en eau. Aujourd'hui, la consommation de la Principauté est d'environ 6 millions de m³ par an. 70% sont à usage domestique, 19% sont destinés aux besoins de la collectivité et 11% sont consommés par le secteur industriel.

L'eau consommée en Principauté provient pour 75% de la Vésubie et de la Roya, les 25% restant viennent des sources Marie, Alice et Vaulabelle du quartier du Larvotto. D'autres nappes souterraines existent également dans le quartier de la

Condamine et de Fontvieille, aux noms éponymes.

La Direction de l'Environnement veille tout à la fois à la protection de ces sources contre des risques de pollution et à la préservation de cette ressource naturelle.

Les actions récentes concernent le lavage des rues du secteur est de la Principauté qui désormais est effectué en utilisant, non plus de l'eau potable en provenance de nos sources, mais de l'eau récupérée dans le vallon de La Noix (environ 140 000 m³ par an).

La Société Monégasque des Eaux, chargée en Principauté de la production, de l'alimentation et de la distribution de l'eau destinée à la consommation, procède régulièrement au contrôle de la qualité de l'eau des différentes nappes et sources, des réservoirs et des bornes fontaines.

Une fois par mois, des analyses sont pratiquées sur des échantillons prélevés sur plusieurs points du réseau par le Laboratoire de l'Environnement Nice Côte d'Azur.

La Principauté est engagée dans la démarche Haute Qualité Environnementale.

L'engagement de la Principauté de Monaco en faveur de l'environnement se traduit par la volonté de mettre en œuvre des mesures concrètes parmi lesquelles une démarche à Haute Qualité Environnementale dans la réalisation des opérations publiques.

Ainsi, d'ores et déjà le Lycée Technique, le Yacht Club, le siège du Conseil National, les logements de l'îlot Rainier III ainsi que la reconstruction du CHPG, intègrent cette démarche.

Cette dernière vise à améliorer la qualité environnementale des bâtiments par l'intégration dans la conception et la réalisation de constructions d'une recherche d'optimisation et de meilleure gestion : de la consommation d'eau et d'énergie ; des déchets ; de la prise en compte des préoccupations de confort, de qualité de vie et de santé. Le surcoût d'investissement d'environ 10%, de ce process se justifie, d'une part, dans le long terme avec une économie en termes d'exploitation des bâtiments et de consommation d'énergie et d'eau, d'autre part, dans la volonté d'appliquer toute solution visant à améliorer l'environnement



Signature d'une Convention entre la Principauté de Monaco et la SNCF pour l'achat de cinq rames de TER, en présence de nombreuses personnalités monégasques et françaises, réunies autour de SAS. le Prince Albert II.



Énergie et changements Climatiques

Consommation et Eco-énergie

La consommation annuelle d'énergie est d'environ 960 000 MWh. Plus de la moitié de l'énergie totale consommée à Monaco est imputable à l'électricité fournie pour des usages privés et publics, principalement les habitations, les installations commerciales et industrielles, les bâtiments et équipements publics (hôpital, écoles, etc.) ainsi que l'éclairage urbain. Le fioul domestique et le gaz naturel sont surtout

consommés l'hiver pendant la période de chauffage. Les carburants sont constitués par l'essence et le gazole vendus à Monaco. La zone littorale de la région PACA et la Principauté de Monaco dépendent presque totalement pour leur alimentation en électricité d'une ligne à très haute tension (400 000 volts) qui alimente la région à partir des centrales électriques de la vallée du Rhône. La demande en électricité de la région est en constante augmentation et excédera bientôt les capacités de la ligne d'alimentation actuelle, en particulier lors des pointes de consommation d'énergie.

Plan Éco-Énergie

Parallèlement à la nécessité de renforcer l'alimentation de la région en énergie électrique par la mise en service d'une ligne supplémentaire, les autorités de la région PACA ont décidé de mettre en œuvre un programme d'économie d'énergie au niveau de la région (Plan Eco-Energie). Ce programme comporte trois axes : usages performants de l'électricité; promotion des sources d'énergie renouvelables ; changement de comportement des usagers, ce qui suppose des actions au niveau de la maîtrise de la consommation, du développement de nouvelles sources d'énergie et de la communication.

Le Gouvernement Princier a décidé de s'associer aux efforts de la région PACA. Dans ce but, un groupe de travail rassemblant des représentants des services publics et de la SMEG a conduit un audit dans le domaine de la maîtrise de la demande en électricité et du développement des sources d'énergie renouvelables, contenant des propositions d'actions qui portent principalement sur des domaines liés aux consommations énergétiques des bâtiments publics, accompagnées de propositions d'étude pour l'évaluation des sources d'énergie renouvelables telles que la géothermie et l'énergie solaire.



Réchauttement climatique ; plus de 16 000 espèces sont menacées d'extinction, parmi celles-cl, l'algle de Bonelll.



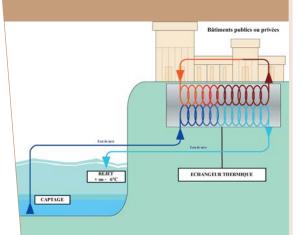
* < 20 puissance 4 » :</p> le plan énergie climat de la Principauté de Monaco

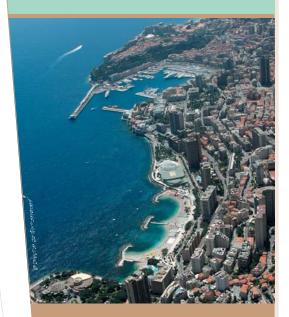


Le Plan Energie Climat de la Principauté mobilise l'ensemble des acteurs autour des objectifs suivants à atteindre en 2020:

- Des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté inférieures de 20% à celles de 1990.
- Une consommation d'énergie de la Principauté inférieure de 20%.
- Enfin, 20% de l'énergie finale consommée en Principauté issus d'énergies renouvelables produites sur le territoire monégasque.

Pompes à chaleur à l'eau de mer: une innovation « Made in Monaco »





Aujourd'hui 64 pompes produisent 17% de l'énergie consommée en Principauté. L'utilisation de cette énergie renouvelable permet d'économiser 15 000 tonnes d'équivalent pétrole.

Monaco: un précurseur qui sert de modèle

Attirée par les innovations technologiques et soucieuse des enjeux environnementaux, la Principauté de Monaco recourt aux sources d'énergie renouvelables depuis les années soixante. C'est en effet en 1963 que fut installée la première pompe à chaleur, celle du stade nautique Rainier III. Il s'agit de systèmes réversibles eau / eau dont le vecteur de l'énergie est l'eau de mer, ce qui constitue la particularité de la solution monégasque.

Au total ce sont 8 300 m³ d'eau qui sont pompés par heure pour produire quelques 180 000 mégawatt-heures d'énergie renouvelable par an, ce qui représente de l'ordre de 17 à 18 % de la consommation totale d'énergie de la Principauté et correspond approximativement à 15 000 tonnes d'équivalent - pétrole ainsi « économisées ».

D'autres cités côtières s'intéressent aujourd'hui à ce procédé « made in Monaco » comme Cannes ou La Seyne sur mer.

Pompe à chaleur : mode d'emploi

Les pompes à chaleur permettent de limiter les émissions de gaz à effet de serre. 1 KWh de chaleur produit par une pompe à chaleur génère environ 4 fois moins de CO2 que le même KWh de chaleur produit par une chaudière à combustible



La Fondation Prince Albert II soutient un projet du WWF International pour préserver le thon rouge d'une disparition imminente



Le recul du glacier Lilliehook au Spitzberg

conventionnel. En utilisant l'énergie puisée dans l'environnement proche, les pompes à chaleur se substituent aux sources traditionnelles d'énergie.

La pompe à chaleur est un dispositif
thermodynamique permettant de transférer
de l'énergie thermique d'un milieu extérieur
plus froid (en le refroidissant encore)
vers un milieu plus chaud (dont on accroît
encore la température), alors que
spontanément c'est le processus inverse qui
se produit : transfert de la chaleur d'un
milieu plus chaud vers un milieu plus froid
jusqu'à égalité des températures.

Une pompe à chaleur restitue 3 à 4 KW de chaleur pour 1 KW d'énergie consommée par le dispositif, alors qu'un chauffage électrique ou à gaz restituera au mieux 1 KW de chaleur pour 1 KW consommé pour la production de la chaleur.

Planète en danger

Le rapport du GIEC* paru au début de l'année 2007 établit un lien direct entre le développement des activités humaines au cours du dernier siècle et le réchauffement de la planète observé aujourd'hui. En effet, de par les émissions en gaz à effet de serre (GES) qu'elles génèrent, les activités humaines renforcent l'effet de serre naturel à la surface de la Terre, ce qui conduit à une élévation de la température moyenne.

Les concentrations en dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère ont ainsi progressé de 37% entre 1860 (révolution industrielle) et 2007, dans le même temps, la température moyenne à la surface de la Terre augmentant, elle, de 0,7 degrés Celsius. Les années 1990 ont été la décennie la plus chaude depuis 1860 et la seconde moitié du 20° siècle a été la période la plus chaude dans l'hémisphère nord depuis 1.300 ans au moins.

* GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, chargé d'établir tous les quatre ans un rapport de synthèse sur les conséquences environnementales et socio-économiques des changements climatiques à la lumière des connaissances scientifiques du moment.



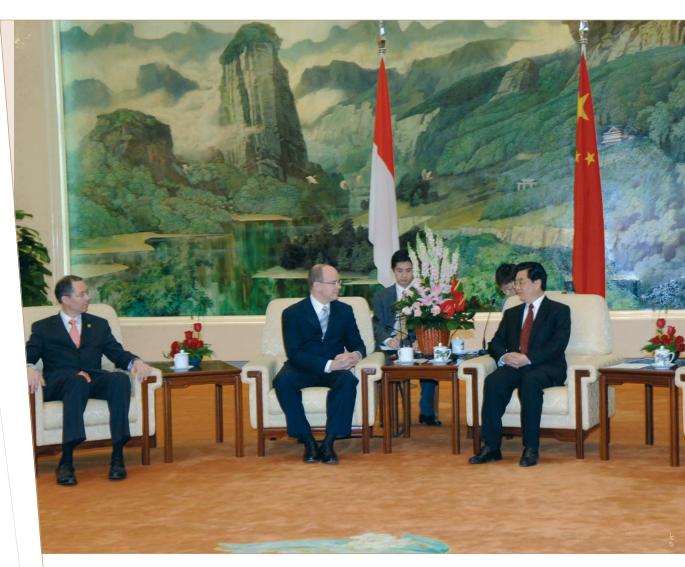
Expédition de S.A.S. le Prince Albert II au Spitzberg juillet 2005

Une prise de conscience internationale

De par son caractère global, la problématique des changements climatiques nécessitait une réponse commune, solidaire et concertée de la part de la communauté internationale.

Pour faire face aux défis des changements climatiques, la Communauté internationale a adopté la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 9 mai 1992 et à ce jour la quasi totalité des pays l'ont ratifié, soit 189 pays dont la Principauté de Monaco. En 1997, en vue de renforcer la CCNUCC, le Protocole de Kyoto a été adopté.

La ratification du Protocole de Kyoto par Monaco est devenue effective le 28 mai 2006 sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain.



Les questions environnementales furent au cœur de l'entretien de S.A.S. le Prince Albert II et S.E. M. Hu Jintao Président de la République Populaire de Chine, à l'occasion du voyage officiel du Prince en Chine en avril 2007. Le Président chinois félicitant le Prince Souverain pour Son engagement en faveur de la défense de l'environnement dans le cadre de Sa Fondation.

Les émissions de gaz à effet de serre à Monaco

En l'absence d'industrie lourde sur son territoire, les trois principales sources d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire monégasque sont les transports urbains, le chauffage des immeubles à partir de combustibles fossiles et la valorisation énergétique de l'incinération des déchets.

Chacun de ces secteurs représente environ un tiers des émissions globales de gaz à effet de serre en Principauté. Les émissions monégasques des 6 gaz à effet de serre contrôlés par le Protocole de Kyoto étaient en recul de 3% en 2004 par rapport à leur niveau de 1990.

« Plantons pour la planète : un milliard d'arbres »

Dans le cadre des actions menées à l'initiative de S.A.S. le Prince Souverain dans le domaine du développement durable et de la préservation de l'environnement, une convention de coopération a été signée en janvier 2007 entre le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Office National des Forêts français.

Ce document constitue le prolongement d'un partenariat engagé depuis 1979 entre la Principauté et l'Office National des Forêts, qui a conduit à la réalisation de nombreuses opérations de reboisement ainsi qu'à la plantation de près de 340.000 arbres dans la région voisine sur plusieurs centaines d'hectares d'espaces naturels détruits par les incendies.

Premier puits carbone européen contre le réchauffement climatique



Une plantation de 120 hectares pour capter le gaz carbonique : un arbre adulte de 35 cm de diamètre représentant 1 mètre cube de bois permet de séquestrer 1 tonne de CO2 prise dans l'atmosphère.



Il s'inscrivait également dans le cadre de la réalisation des engagements pris par la Principauté au titre du Protocole de Kyoto en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il constitue enfin une application de la campagne « Plantons pour la Planète : un milliard d'arbres » que SAS. le Prince Souverain parraine avec M^{me} Wangari Maathaï, Prix Nobel de la paix.

Préalablement à la signature de la convention, une opération de plantation a été réalisée avec la participation de S.A.S. le Prince Souverain sur les communes de Cap d'Ail et de la Turbie, à l'initiative de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature. A cette opération étaient associés des enfants des écoles de Monaco

et des communes françaises concernées.
La convention propose la réalisation de projets forestiers de séquestration de carbone atmosphérique dans le département des Alpes Maritimes et à l'international par l'intermédiaire de l'ONF International. Au-delà de son intérêt environnemental, cette collaboration prendra également une dimension scientifique avec le co-financement par la Principauté d'un programme de recherche en France sur le potentiel des forêts méditerranéennes en matière de stockage de carbone.

Un groupe de travail permettra de définir un Plan d'action national pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Principauté de Monaco et d'identifier les pistes qui s'offrent à la Principauté pour diminuer ses émissions domestiques



Signature d'une convention de coopération en janvier 2007 entre le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Office National des Forêts français.



« Promouvoir une nouvelle éthique : celle d'un droit à la protection de l'environnement » (S.A.S. le Prince Albert II)



Monaco et la Coopération Internationale

Coopération : 50 projets dans 20 pays

Le Département des Relations Extérieures poursuit le déploiement de son action en matière de coopération internationale. L'Aide Publique au Développement est aujourd'hui de 3,5 millions d'Euros. Au final, ce sont plus de 50 projets qui ont été entrepris dans 20 pays partenaires. 30% des crédits inscrits pour des actions de terrain concernent des actions

à vocation environnementale. On peut distinguer quatre thématiques d'intervention pour les actions menées dans ce domaine : la lutte contre la désertification et l'adduction d'eau, la préservation de la biodiversité, le reboisement et la surveillance de l'environnement.

Certaines actions ont été développées avec la Direction de l'Environnement et le Service de l'Aménagement Urbain (SDAU). D'autres ont été réalisées en partenariat avec des ONG monégasques comme Monaco Développement Durable (MC2D) et Act For Nature.



Lutte contre la désertification et adduction d'eau

Depuis l'année 2000, la Principauté de Monaco a engagé des activités visant à assister dans leur lutte contre la sécheresse et la dégradation des sols, les pays africains les plus durement affectés par ces phénomènes ces dernières décennies.

Les actions menées dans ce domaine par la Coopération monégasque ont bénéficié à un peu plus de 40.000 personnes, permis le reboisement de 900 hectares et la réalisation de 27 puits.

La Principauté de Monaco finance depuis l'année 2000, en partenariat avec le Secrétariat de l'UNCCD, des projets pilotes transfrontaliers de lutte contre la désertification dans plusieurs pays du continent africain (Burkina, Niger, Algérie, Mali, Tunisie, Algérie).



Bassin d'accumulation de la Palmerale de Boumazir au Maroc.

Réhabilitation de palmeraies au Maroc et en Tunisie

Au Maroc, depuis 2003, le Gouvernement monégasque opère en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, une association marocaine et la Société Monégasque des Eaux pour la réhabilitation de palmeraies touchées par la désertification.

Les fonds engagés par la Principauté depuis 2003, s'élèvent à 200 000 € et ont permis la réhabilitation de 3 palmeraies. Ce programme permet aujourd'hui à plus de 300 familles de travailler à nouveau leurs terres après 30 années de sécheresse.



Inauguration par S.A.S. le Prince Souverain d'un éco sentier à Hammamet en septembre 2006, fruit de la coopération entre la Tunisie et Monaco.



A partir de 2006, la Coopération monégasque en partenariat avec le Service de l'Aménagement Urbain a décidé d'étendre ce type d'activité à la Tunisie avec la réhabilitation d'une palmeraie dans le sud Tunisien, la corbeille de Nefta.

Des puits au Niger et au Mali

Au Niger, les solutions préconisées pour soutenir les populations vivant sur les berges du fleuve Niger et des cours d'eau descendant du Massif de l'Air, consistent au surcreusement de mares pour augmenter les ressources hydriques disponibles pour l'agriculture et l'élevage, l'aménagement d'ouvrages anti-érosifs (banquettes, tranchées, digues en pierres sèches ou gabions), la mise en place de pépinières en prévision de la régénération du couvert végétal, le reboisement pour fixer les sols, procurer du bois de feu et offrir un lieu de refuge à la faune. La Coopération monégasque

a également financé le fonçage

et la réhabilitation de 27 puits au Niger et au Mali qui permettent l'irrigation de 20 hectares.

Préservation de la biodiversité et sensibilisation à l'environnement

En matière de préservation de la biodiversité, la Coopération monégasque mène des actions de sensibilisation à l'environnement et de promotion d'un tourisme durable, des études scientifiques et des inventaires, des études de projet de restauration et d'aménagement de sites ainsi que des actions de préservation d'espèces menacées. Ainsi, la Coopération met en œuvre de nombreuses activités dans des zones naturelles protégées en Europe de l'Est ou en cours de protection à Madagascar.

En Tunisie, en partenariat avec la municipalité d'Hammamet et une association locale, la Coopération Internationale a soutenu la mise en œuvre d'un "éco-sentier" et la construction d'un centre nautique situé sur une plage publique du centre ville d'Hammamet, dédié à des activités sportives et de sensibilisation des jeunes à l'environnement marin.

Reboisement et éco-tourisme

La coopération avec le Liban, en matière de programmes d'actions dans les domaines de l'environnement et du développement date de la signature en 1993 d'un Protocole d'Accord et de la mise en œuvre, dès 1994, d'une Convention-Programme concernant le reboisement en Cèdres du Liban.

En 2006, il a été proposé de diversifier les champs d'intervention de cette coopération : formations, fourniture de matériels, reboisement, promotion touristique, inventaire scientifique.

Plantation de cèdres à Jaj, au Liban



Surveillance de l'environnement

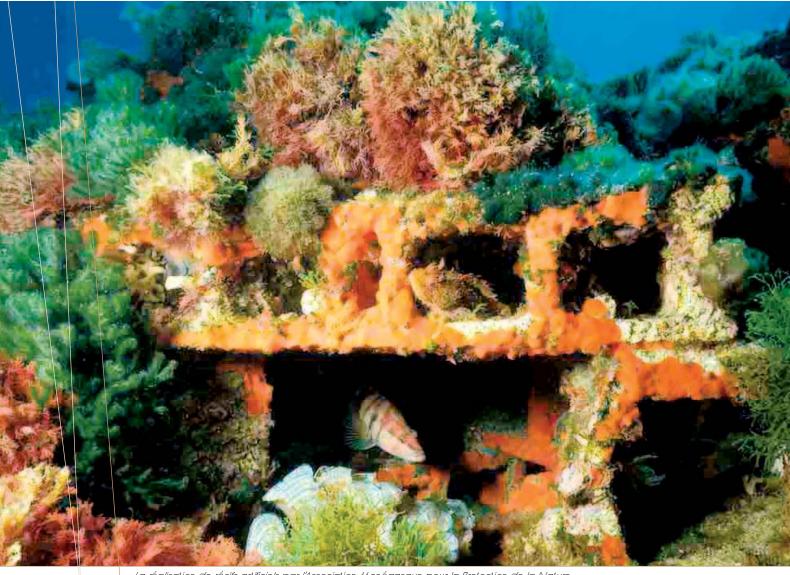
La Principauté de Monaco, disposant d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air performant, procure depuis 2001 au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) du Maroc, une assistance technique pour la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air dans les agglomérations de ce pays.

Accords Internationaux

Un autre vecteur important de la Coopération Internationale en matière d'environnement et de développement durable demeure l'application et le suivi des nombreuses Conventions internationales et des Accords internationaux auxquels la Principauté est partie (Protocole de Kyoto). L'année 2006 a été marquée par le 30° anniversaire de la signature de l'Accord RAMOGE par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco, avec pour objectif que les zones maritimes de la Région PACA, de Monaco et de la Ligurie constituent une zone pilote de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin.

La Délégation à l'Environnement International et Méditerranéen et la Direction de l'Environnement sont chargées à Monaco de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone dépendant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de ses différents Protocoles et en particulier du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM / PNUE).

La Direction de l'Environnement pilote également le groupe de travail chargé d'établir et de mettre en application un Plan d'Action National (PAN) contre les rejets de polluants en mer en application du Programme d'Actions Stratégiques (PAS) du MED POL dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). Cette action résulte de la ratification par la Principauté du protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre (dit « protocole tellurique ») et de ses amendements



La réalisation de récifs artificiels par l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature a favorisé l'enrichissement du milieu.

La sensibilisation des acteurs monégasques

L'école : de la sensibilisation à l'éducation à l'environnement

Depuis 1985, qui date la première participation des élèves de Monaco à la Journée Mondiale de l'Environnement, la Direction de l'Education Nationale s'est attachée à sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux.

Cette éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) vise à sensibiliser, informer et responsabiliser les élèves.

Désormais officiellement ancrée dans les programmes scolaires, mise en œuvre au travers d'actions et de projets éducatifs s'appuyant sur des ressources locales, s'intégrant de plus en plus dans les projets d'établissement, cette éducation contribue à assurer à tous les élèves, de la maternelle au lycée, une véritable formation visant à une pratique quotidienne et naturelle de « choix responsables », ainsi qu'à une conscience réfléchie des enjeux contemporains.

« Vivre ensemble autrement », telle est l'ambition de l'éducation au développement durable qui est menée en Principauté.



À l'école primaire, l'EEDD est fondée sur l'acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation.

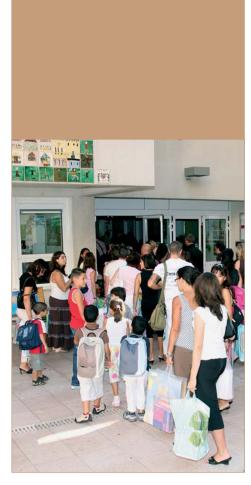
La meilleure méthode d'enseignement reste celle de l'expérience, il est donc nécessaire de privilégier des situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l'action.

Au collège et au lycée, l'ensemble des disciplines doit concourir à l'éducation à l'environnement pour un développement durable. Même si certaines matières (Sciences et Vie de la Terre, Histoire-Géographie, Economie, Sciences Physiques) traitent explicitement de thèmes fondamentaux dans le programme (biodiversité, changements climatiques, gestion des ressources, développement solidaire), les démarches transdisciplinaires sont valorisées au travers des itinéraires de découverte ou des Travaux Personnels Encadrés.

Par ailleurs, depuis plus d'une décennie, un véritable échange avec les Services de l'Etat et les associations a conduit à des actions locales de sensibilisation, tout comme à une ouverture sur les situations et les enjeux internationaux.

Une Eco-Ecole

L'EEDD rentrant désormais dans la pratique des établissements, la Direction de l'Education Nationale a souhaité mettre en place des projets plus ambitieux - dans leur échelle et sur leur durée. C'est donc dans cette visée globalisante que le programme ECO-ECOLE a été retenu : implanté dans 37 pays ce label permet à chaque établissement scolaire de construire un projet environnemental





complet touchant tous les acteurs de l'établissement. L'attribution de ce label repose sur une démarche de longue durée (quatre années minimum) exigeant de mobiliser tous les élèves et partenaires de l'établissement sur quatre thèmes majeurs: l'alimentation, l'eau, l'énergie, les déchets; et d'autre part doit répondre à une méthodologie très stricte (outils de diagnostic, fiches d'activité, formation d'un comité de suivi, contrôle et évaluation). Ce dispositif contraignant et qui relève d'un projet d'établissement, sera expérimenté en premier lieu dès la rentrée 2007 à l'Ecole des Révoires : il s'agit, en résumé, de viser à une amélioration progressive et permanente de la gestion environnementale de l'école et à un approfondissement de thématiques ciblées.

Grâce à une politique éducative sensible à la fois aux avancées théoriques et pédagogiques du concept de « développement durable » et aux impulsions ambitieuses de l'Etat en ce domaine, l'EEDD a été dans la pratique généralisée à tous les élèves.

La diversité des projets et des intervenants éveille tout naturellement les élèves à une meilleure compréhension de la complexité : la politique voulue en ce domaine par

Biodiversité : mieux connaître pour mieux préserver



Une conférence organisée
par le Département de
l'Equipement de l'Environnement
et de l'Urbanisme, sur la richesse
de la biodiversité marine
et terrestre monégasque
qui comprend notamment
18 espèces végétales
et 29 espèces d'invertébrés
et de poissons à haute valeur
patrimoniale dont le mérou brun
et la nivéole de Nice.

la Direction de l'Education Nationale insiste à la fois sur l'apprentissage dès le plus jeune âge de choix comportementaux, sur un nécessaire ancrage local ouvrant au global, et sur une pratique réelle, quotidienne, de la responsabilité individuelle et collective.

Un milieu associatif actif

L'Association Monégasque pour la Protection de la Nature

C'est en 1975 que le Prince Rainier III, soucieux de préserver l'environnement, s'est attaché à la création d'une zone maritime protégée sur le littoral de la Principauté. Cette tâche a été confiée à l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature qui, dès le mois d'avril 1976, a mis en place la Réserve sous-marine de Monaco située au Larvotto en bordure de mer sur 50 hectares. L'objectif des travaux entrepris par l'AMPN dans cette réserve a été de protéger la biodiversité en s'orientant vers quatre thèmes d'action : la connaissance de la zone protégée, l'aménagement de la réserve sous-marine avec la création de récifs artificiels. la réintroduction d'espèces en voie de disparition et d'espèces indigènes. L'AMPN s'est également lancée dans la protection du corail rouge en créant, dès 1986, une deuxième zone protégée située sur le tombant de la pointe Focianana, sous l'actuel hôtel Fairmont. Elle y a mené des expériences de coralliculture dont les résultats ont été très encourageants. L'AMPN s'est également attachée à préserver le milieu terrestre en menant des opérations de reboisement dans les communes limitrophes de la Principauté.

Site web: www.ampn.asso. mc

Act for nature:

"Prutege a natüra e respeta a vita »

Act for Nature a été créée en 2004 sous l'égide de SAS le Prince Albert II de Monaco. Sa mission : agir en faveur de la conservation des espèces animales et végétales en voie de disparition et qui figurent sur la « liste rouge » des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Grâce à une équipe professionnelle et pluridisciplinaire, Act for Nature s'implique dans des missions de conservation et des créations de projets. En finançant des actions sur le terrain, elle contribue à la participation des populations locales dans les actions de protection et la prise en compte du respect du patrimoine de leurs régions. Elle soutient et donne les moyens nécessaires à des spécialistes qui s'investissent dans des programmes de conservation à long terme d'espèces animales et végétales menacées d'extinction. En accord avec des instituts de recherche, des études in situ ou ex situ sont financées et coordonnées par l'association. Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, Act for Nature, en partenariat avec le Stars'n'Bars, organise depuis 2005 la Semaine Monégasque de Sensibilisation à l'Environnement MONACOLOGY.

Site web: www.actfornature.org

Arty-Ecology

L'association « Arty-Ecology » créée au printemps 2007, est née de l'idée de réunir les arts, l'écologie, et l'humanitaire : L'Ecofuturisme.

Son objectif est d'organiser des actions écologiques à caractère humanitaire, en utilisant la création artistique comme moyen d'expression.



Plantation d'un pin Wollemi, véritable fossile végétal vivant, par S.A.S. le Prince Souverain, S.E. M^{ne} Pénélope Wensley A.O., Ambassadeur d'Australie en France et M. Jean-Pierre Pastor, Président de l'association Act for Nature.

Ses actions visent à faire prendre conscience, et en premier lieu aux enfants, de l'urgence à agir face aux problèmes écologiques et humains de la planète.

L'association organise en collaboration avec Sotheby's et avec le soutien de la Fondation Prince Albert II de Monaco, une exposition d'artistes « Ecofuturistes » engagés dans la défense de l'environnement. En 2008, cette exposition se tiendra dans les jardins du Casino pendant les trayaux du PNUE.

Site web: www.arty-ecology.com

L'Ecole bleue : Monaco a son académie de la mer

« La mer nous apprend honneur, humilité, travail et soumission. La force et la puissance de l'élément déchaîné nous rappellent qu'il faut mériter ce qui nous est donné de pouvoir côtoyer ; et mériter, c'est respecter, c'est comprendre. », explique M. Pierre Frolla, fondateur de l'Ecole Bleue, un centre de plongée et de sensibilisation au respect de l'environnement pour les enfants de 8 à 14 ans, qui leur permet de découvrir la plongée sous-marine et le monde aquatique. Le moyen technique (plongée) permettant à l'enfant de prendre conscience de la fragilité de l'équilibre écologique et de s'y glisser afin de mieux le connaître.

Site web: www.ecolebleue-monaco.com

Monaco Développement Durable - MC2D

Créée en juillet 2004, MC2D est placée sous la présidence d'honneur de SAS. le Prince Souverain. Elle regroupe les principales associations environnementales de Monaco (AMPN, Ecopolis, AMAVE) et compte plus d'une centaine de membres. L'objectif de MC2D est de conduire, en liaison avec les pouvoirs publics, des réflexions permettant l'élaboration de projets qui s'inscrivent dans l'optique du Développement Durable. Les différentes actions de l'association portent dans les domaines suivants : la mobilité urbaine ; la protection de sites naturels; l'utilisation des énergies renouvelables



S.E. M. Bemard Fautrier, Président de l'association M.C.2D.

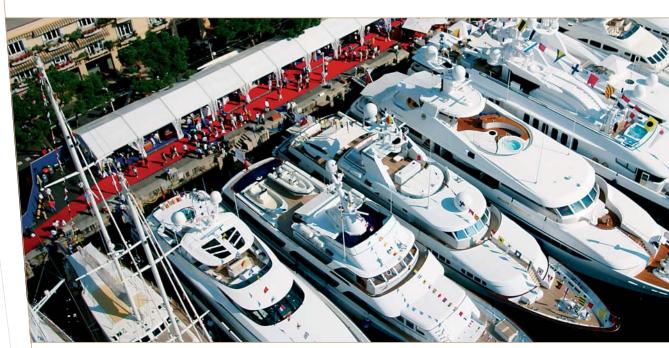
et les économies d'énergies ; la coopération à des projets de développement durable ; la gestion des déchets ; l'organisation du salon Ever dédié à la mobilité « propre » et aux énergies renouvelables une fois par an au Grimaldi Forum (du 27 au 30 mars 2008) ; la sensibilisation du public à travers la présence de l'association dans différents salons ; la promotion du commerce équitable.

Site web: www.mc2d.org

Secteur privé et développement Durable

La Chambre de Développement Economique

Organisme de promotion de l'économie ayant pour principales missions d'attirer des investisseurs et de développer le tissu économique monégasque, la Chambre de Développement Economique (CDE) inscrit elle aussi désormais la préservation de l'environnement et le développement durable comme l'un des axes de son action.



Monaco Yacht Show, un événement Carbone neutre.

A Monaco, les entreprises s'engagent



La Jeune Chambre Economique de Monaco a établi une Charte Monégasque sur la Responsabilité Sociétale. Il s'agit d'un code de conduite formel et volontaire relatif au comportement de l'entreprise en matière de développement durable.

Ce code en dix points porte sur trois thèmes indissociables : le progrès et le bien être social, le développement économique et bien sûr, la préservation de l'environnement.

Lors de la journée d'officialisation de la Charte sur la Responsabilité Sociétale, le 25 octobre 2007 au Monte-Carlo Beach Hôtel, 23 entreprises y ont adhéré.



Son pôle investissement & promotion sélectionne notamment les projets d'investissements étrangers en synergie avec la politique de développement de Monaco.

Le pôle soutient par ailleurs en 2008
"Clean Equity Monaco", premier congrès
des technologies du développement
durable organisé en Principauté.
Investisseurs privés et publics du monde
entier ont prévu d'y rencontrer
les 80 entreprises leaders en matière
de technologies de l'environnement.
La Société Monégasque de l'Electricité
et du Gaz (SMEG), membre d'ICC
Monaco, participe à la Commission

Environnement et Energie de la Chambre de Commerce Internationale (ICC). Impliquant de grandes entreprises, PME et ONG de dimension mondiale, cette commission exprime la position des entreprises sur les questions relatives au développement durable et à l'énergie. Au même moment, le pôle développement & services de la CDE programme pour ses membres, en collaboration avec l'AllM, une conférence consacrée aux normes de la durabilité, afin de les informer sur les possibilités de démarches Développement Durable au sein de leur entreprise. De nombreux adhérents de la CDE ont déjà placé l'environnement et le développement durable au cœur de leur activité ou de leur stratégie de développement.

Par ailleurs de nombreuses entreprises monégasques membres de la CDE s'engagent aujourd'hui dans une démarche de développement durable, parmi lesquelles :

Venturi Automobiles, Newteon, le Monaco Yacht Show, Prodifac, Graphic Service, Innoge, Silvatrim, Borgwarner, Mecaplast...

La Place financière monégasque s'investit dans le Développement Durable

Les réalisations des établissements de la Place Financière en matière de développement durable ont trouvé leur concrétisation aussi bien sur un plan purement pratique que dans la création ou la distribution de produits financiers spécifiques.

La plupart des structures se sont en effet employées à introduire la dimension environnementale dans leur organisation interne par l'application de règles d'économie d'énergie, de limitation de leur consommation d'eau et de papier, ainsi que par le tri et le recyclage du papier et des consommables. Les travaux effectués dans les établissements prennent désormais en compte les impératifs environnementaux. Ces mesures s'accompagnent d'une sensibilisation du personnel par l'octroi d'une journée pour des actions de bénévolat auprès d'associations monégasques en faveur du développement durable.

Sur un plan plus directement lié aux activités, des établissements ont lancé avec succès des fonds communs de placement consacrés aux investissements dans des titres de sociétés cotées, actives dans le domaine de l'environnement ou dans les énergies renouvelables et propres,



l'eau, le traitement des déchets, les matières premières agricoles, les soins à la personne, les développements des infrastructures et sur le thème de la sécurité.

La Place s'efforce également de distribuer des produits externes adossés à ces mêmes domaines.

La Fédération Patronale et le Développement Durable

Le 26 septembre demier, la Fédération Patronale Monégasque célébrait la 7° édition des Monaco Business Awards. Placée sous le signe du développement durable, cette manifestation visait un double objectif: sensibiliser les entreprises monégasques sur les enjeux environnementaux et récompenser celles qui, par leurs actions, ont su donner un exemple d'éco-citoyenneté.

Lors d'un dîner Salle Empire de l'hôtel de Paris, M. Xavier O'Jeanson, Directeur de la B.P.C.A. Monaco remettait le prix d'honneur à M. Alain Hache, responsable de l'imprimerie GS Communication, récompensant les efforts déployés par cette entreprise dans la gestion de ses déchets toxiques et s'imposer comme un modèle d'industrie propre. M. Guy Magnan, Directeur Général de la SMEG, remettait le prix d'encouragement à M. Gildo Pallanca Pastor, Président de Venturi Automobiles, référence locale et internationale incontournable en matière de mobilité propre et d'innovation technologique.

La Charte sur la Responsabilité Sociétale Monégasque

Lors du Congrès Mondial de Vienne en 2005, la Jeune Chambre Internationale (ONG qui participe activement au Système des Nations Unies) a rédigé et signé un traité sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Dans cet esprit, la Jeune Chambre
Economique de Monaco (JCEM) a créé
une Charte sur la Responsabilité Sociétale
Monégasque. En concertation avec
les entreprises, les associations
et l'Administration, la Commission
Environnementale de la JCEM a établi
un code de conduite formel et volontaire
relatif aux comportements des entreprises

Un prototype solaire développé par Venturi Automobiles.

et institutions publiques, en matière de développement durable. Ce code porte sur trois sous-ensembles : le progrès et le bien être social, le développement économique et la préservation de l'environnement.

La Charte en 10 points s'adresse à toute entreprise ou institution ayant son siège ou une représentation à Monaco. Elle aborde le développement social, le développement économique, et la préservation de l'environnement. Toute entreprise ou institution signataire ne répondant pas à la totalité des critères fixés dans la Charte dispose d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec l'ensemble de ses dispositions. Pour guider les entreprises dans la mise en oeuvre de la Charte, un « mode d'utilisation » illustre chacun de ses points. L'entreprise peut choisir parmi ces exemples concrets ceux qu'elle souhaite appliquer. Une fois adoptée, la Charte est affichée au sein de l'entreprise.

Lors de la journée d'Officialisation de la Charte sur la Responsabilité Sociétale, le 25 octobre 2007 au Monte-Carlo Beach Hôtel, 23 entreprises y ont adhéré.

Pour en savoir plus : www.charte-rsm.org

Un tourisme éco-responsable

La Direction du Tourisme et des Congrès (DTC) est déterminée à s'inscrire dans l'action engagée aujourd'hui en matière de développement durable. En tant que première marque mondiale du tourisme d'exception, Monaco ne peut en aucun cas négliger cette problématique. Dans l'objectif de consolider les bases d'un tourisme éco-responsable, la Direction du Tourisme et des Congrès se positionne comme un animateur de la réflexion. Cinq millions de visiteurs pénètrent chaque année sur un territoire urbanisé de 2 km² dont l'histoire et le développement sont en relation étroite avec son environnement, celui de la mer Méditerranée. Consciente de l'impact du tourisme sur l'environnement, soucieuse de sa responsabilité dans la protection de l'écosystème, la DTC a mobilisé



La Mairie de Monaco s'implique et affirme son engagement en faveur du développement durable.



En 2007, la Mairie de Monaco s'est dotée de quatre véhicules électriques, dont une vanette pour le service de livraisons à domicile des marchés remise à M. Georges Marsan, Maire de Monaco. Par ailleurs, la Salle du Canton a accueilli du 23 novembre au 2 décembre dernier l'exposition itinérante "La Maison du Développement Durable" inaugurée par S.A.S. le Prince, organisée par le Gouvernement Princier, en collaboration avec la Mairie de Monaco et l'association MC2D. Elle a accueilli de très nombreux visiteurs dont 1 500 scolaires.

l'ensemble des acteurs du tourisme autour de ce défi. Le premier volet de cet engagement concerne les hôteliers monégasques qui ont développé des politiques de protection de l'environnement au sein de leurs établissements, ayant pour vocation de sensibiliser le personnel et la clientèle.

La sensibilisation de tous les publics

Un dauphin nommé MIMO

En septembre 2006, dans le cadre de la célébration de son 10° Anniversaire, l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, Mer Méditerranée et de la Zone Atlantique adjacente (l'ACCOBAMS) était immergée la statue d'un dauphin grandeur nature prénommé MIMO dans la Réserve du Larvotto en présence de S.A.S. le Prince Albert II et de personnalités monégasques engagées dans la protection de la biodiversité marine.

MIMO, un nouvel ambassadeur des espèces protégées par l'Accord et, en particulier, du dauphin commun, espèce reconnue en voie d'extinction par la communauté scientifique.

Une statue dédiée à la mémoire du Prince Rainier III pour son engagement dans la naissance de l'ACCOBAMS, le développement de ses objectifs et l'accueil du Secrétariat Permanent en Principauté de Monaco. Nouveau point d'attraction du centre balnéaire du Larvotto, MIMO, qui mesure 2,3 x 0,5 mètres et pèse 80 kg environ, a été placée à une profondeur de 12 mètres afin de permettre au public et aux écoles de plongée de la visiter.

Le Musée Océanographique de Monaco

L'Institut océanographique a été fondé en 1906 par le Prince Albert I^{er}. S.A.S. le Prince Albert II en est le Président d'Honneur. Il comprend deux établissements : l'un situé à Paris, l'autre à Monaco, le Musée océanographique. L'enseignement scientifique est la vocation première de l'établissement de Paris. Le Musée océanographique de Monaco a pour mission de faire connaître au

plus grand nombre la beauté et la diversité des océans, les disciplines de l'océanographie et l'actualité de la mer. Ce lieu exceptionnel, où histoire et actualité se complètent à merveille, regroupe des spécimens d'histoire naturelle, des objets scientifiques liés aux expéditions du Prince Albert ler, valorisés par des expositions en lien avec l'actualité comme actuellement l'exposition "Monaco en Arctique; regards sur un Monde en pleine mutation", mais aussi par des animations, des programmes pédagogiques ou des projections.

Le Musée collabore également sur le plan scientifique à des projets et à des réseaux en lien avec la connaissance et l'exploration du milieu marin ou la gestion durable des milieux et des espèces. Son aquarium est précurseur en matière de présentation d'écosystèmes marins méditerranéens et tropicaux.

Le médecin-explorateur Jean-Louis Etienne a été nommé le 1er octobre 2007,

Directeur Général de l'Institut océanographique.

Conférence sur la biodiversité monégasque

Le Département de l'Equipement de l'Environnement et de l'Urbanisme organisait en septembre 2007 à l'auditorium Rainier III une conférence ayant pour thème : « Faune et flore de la Principauté : richesse des milieux marin et terrestre », en présence de S.A.S. le Prince Souverain et de Hautes personnalités de la Principauté.

La première partie, "la baie de Monaco : un milieu préservé", avait pour objectifs de mieux faire connaître les différents aspects de ce milieu marin, son histoire, son avenir, de présenter l'état des connaissances de la biodiversité marine au travers des études de surveillance et de suivi qui sont



L'Institut Océanographique - Fondation Albert I^{er} de Monaco fête ses Cent ans et un nouveau départ



Le Dr. Jean Louis Etienne, nommé Directeur Général de l'Institut Océanographique aux côtés de M. Michel Petit, Président de l'Institut Océanographique et M^{ne} Nadia Ounaïs, Directeur opérationnel du Musée Océanographique.

À la suite d'un accord, en novembre 2005, entre M. Jacques Chirac, Président de la République française et S.A.S. le Prince Souverain, les nouveaux statuts de la Fondation ont été mis en place en octobre 2006.

L'Institut Océanographique - Fondation Albert 1^{er} est placé sous la Présidence d'honneur de S.A.S. le Prince Albert II. L'Institut est présidé par M. Michel Petit, membre du GIEC, co-lauréat, à titre collectif, du Prix Nobel de la Paix 2007.

Le médecin explorateur M. Jean-Louis Etienne a été nommé Directeur Général de l'Institut le 1^{er} octobre 2007. menées en Principauté. La gestion des réserves du Larvotto et du tombant coralligène par l'AMPN, était aussi au cœur de cet exposé.

La seconde partie, « le patrimoine terrestre : espaces verts et flore sauvage » s'intéressait aux espaces maîtrisés par la main de l'homme, qui couvrent plus de 20% du territoire.

Le maintien et le développement des espaces verts en milieu urbain constituent des préoccupations majeures des pouvoirs publics monégasques. La deuxième partie de cet exposé mettait en exergue la biodiversité végétale monégasque, son histoire et la nécessité de la protéger durablement.

La Principauté de Monaco est en effet dotée d'une biodiversité végétale particulièrement riche.

L'environnement en Principauté : l'affaire de tous

« L'environnement en Principauté de Monaco 2008 » s'intéressait aux différentes composantes de la politique publique en matière de développement durable ainsi qu'aux actions du milieu associatif et aux initiatives du secteur privé.
L'objectif est de faire de la Principauté une terre irréprochable en matière de Développement Durable, il nécessite une prise de conscience individuelle qui repose notamment sur une information et une sensibilisation de tous aux enjeux environnementaux

« Il faut que nous fassions preuve désormais dans chacun de nos comportements, d'une éthique écologique commune afin de préserver les richesses et les ressources naturelles de la terre. C'est l'enjeu majeur de notre siècle. Une solidarité nouvelle doit voir le jour pour faire face à cet impératif écologique, économique, sociétal. »

S.A.S. le Prince Albert II, mars 2007



S.A.S. le Prince Albert II et M. Dominique Vian, Préfet des Alpes Maritimes, participant en mai 2007 au lâcher d'un couple de Gypaètes barbu dans le Parc National du Mercantour. La Fondation Prince Albert II de Monaco finance, dans le cadre d'un de ses programmes dédiés à la préservation de la diversité biologique, l'acquisition des jeunes oiseaux, leur lâcher et leur suivi, alternativement dans le Parc du Mercantour et le parc Alpi Marittime, d'un couple par an et ce durant trois années.